

PROGRAMME RÉGIONAL DE RÉSIDENCES D'ARTISTES

**DOSSIER A TRANSMETTRE
PAR COURRIER POSTAL ET PAR MAIL
(FORMULAIRE EN VERSION WORD)**

DEPÔT AU PLUS TARD : LE 15 MARS 2019 A 18H

CONTACTS AU SERVICE ARTS PLASTIQUES ET NUMERIQUES

Fabien Monsinjon / Chef de service / fabien.monsinjon@iledefrance.fr

Delphine Barberolle / Gestionnaire / delphine.barberolle@iledefrance.fr / 01 53 85 55 55

Descriptif du Programme

Objectifs de l'aide

La Région entend par « résidence » l'association d'un artiste et d'une structure d'accueil pour réaliser un projet. L'aide vise à accompagner, en Ile-de-France, sur une durée de 2 à 10 mois, les projets de résidences d'artistes favorisant une relation vivante des habitants à la création plastique ou numérique.

Bénéficiaires

Peuvent bénéficier du programme régional de résidences d'artistes :

- les lieux culturels implantés en Ile-de-France, et tout particulièrement les lieux dédiés aux arts plastiques, numériques et urbains, de droit public et de droit privé ;
- les artistes en résidence, professionnels et inscrits à la Maison des Artistes ou à l'Agessa ;
- d'autres lieux publics ou privés porteurs d'un projet culturel.

Critères d'attribution

Les projets de résidence élaborés par l'artiste et la structure d'accueil sont sélectionnés au regard des critères suivants :

- contenu et dimension artistique du projet ;
- dimension territoriale du projet sur la base d'un programme précis : lien avec les publics, programme d'actions (ateliers, rencontres, *master class*, etc.) ;
- dimension culturelle et territoriale de la structure d'accueil ;
- capacité de la structure à mener le projet.

La structure d'accueil de l'artiste réunit les éléments à fournir et dépose la demande. Elle est l'interlocuteur administratif de la Région pour l'ensemble du projet.

PIECES OBLIGATOIRES DU DOSSIER

Toutes les pièces doivent être adressées par voie électronique

- ✓ Le présent formulaire intégralement rempli et dûment signé par le représentant légal de la structure et par l'artiste pour la partie le concernant directement ;
- ✓ Un courrier officiel de demande du représentant légal de la structure à la Présidente du Conseil Régional ;
- ✓ Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de la structure, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures) lui permettant d'engager la structure ;
- ✓ Une lettre de motivation de l'artiste (1 à 3 feuillets) ;
- ✓ Une présentation de l'œuvre et du parcours de l'artiste ;
- ✓ Une sélection d'articles de presse ou de revues sur l'artiste (3 pages maximum) ;
- ✓ Un choix représentatif de visuels d'œuvres de l'artiste ou des liens, notamment si des vidéos sont visibles en ligne ;
- ✓ Une présentation du projet de recherche envisagé dans le cadre de la résidence ;
- ✓ La photocopie d'une pièce d'identité de l'artiste en cours de validité ;
- ✓ La photocopie de la dernière feuille d'imposition de l'artiste ;
- ✓ Le R.I.B de l'artiste ;
- ✓ Les statuts signés par le responsable légal de la structure d'accueil de la résidence ;
- ✓ La liste des membres du bureau / Conseil d'Administration (datées sur papier à en-tête) ;
- ✓ Pour les associations, la déclaration en Préfecture de l'association, la publication au Journal Officiel (création et modifications). Pour les sociétés un extrait K Bis ;
- ✓ Les bilans et comptes de résultat détaillés et leurs annexes du dernier exercice clos, validés et signés par le représentant légal de la structure, (les comptes de l'exercice n-1 sont exigés au 30 juin de l'année suivante n). Le cas échéant le rapport du Commissaire aux comptes ;
- ✓ Le dernier rapport d'activité approuvé par les instances compétentes ;
- ✓ Le budget de fonctionnement réalisé 2017 (ou 2018 si disponible) et prévisionnel 2019 de la structure.

En cas de demande d'une subvention pour la structure :

- ✓ le budget prévisionnel de la résidence ;
- ✓ La lettre d'engagement relative à la mesure «100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens» signée par le représentant légal de la structure ;
- ✓ Pour les associations et sociétés : la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité signée par le représentant légal de la structure ;
- ✓ un relevé d'identité bancaire (RIB).

I - CARACTERISTIQUES DE LA STRUCTURE

NOM OFFICIEL DE LA STRUCTURE (DENOMINATION INSEE) :

NOM USUEL DE LA STRUCTURE :

VILLE ET DEPARTEMENT :

A – IDENTIFICATION ADMINISTRATIVE

N° SIRET :

Code APE :

Adresse du siège social :

Adresse postale (si différente du siège social) :

Tel :

Adresse mail :

Statut juridique :

Date de la déclaration en préfecture (association) ou de l'extrait Kbis (société) :

REPRESENTANT LEGAL (personne désignée par les statuts)

Prénom et Nom :

Fonction :

Numéro de portable :

Adresse mail :

RESPONSABLE DU PROJET DE RÉSIDENCE

Prénom et Nom :

Fonction :

Numéro de portable :

Adresse mail :

CONTACT pour les questions administratives

Prénom et Nom :

Fonction :

Numéro de portable :

Adresse mail :

B – PARTENARIATS PUBLICS**SUBVENTIONS PUBLIQUES & PRINCIPAUX APPORTS OBTENUS OU SOLLICITÉS**

	Montant obtenu en 2018	Montant sollicité ou obtenu (à préciser) pour 2019
Région Ile de France Préciser le secteur et le dispositif concerné :		
Nom de la Ville et/ou EPCI (Communauté de communes ou d'agglomération, Etablissements publics territoriaux) : Préciser à quel titre : Service ou personne chargée de votre dossier :		
Nom du/des Département/s : Préciser à quel titre : Service ou personne chargée de votre dossier :		
Etat - préciser le Ministère et la Direction : Préciser à quel titre : Service ou personne chargée de votre dossier :		
Autres organismes (sociétés civiles, fonds privés...etc.) Préciser (une ligne par organisme) :		

C – MOYENS HUMAINS

Nombre total de salariés	
<i>Dont nombre de CDI</i>	
<i>Dont nombre d'emplois aidés</i>	
<i>Dont nombre d'intermittents (et nombre d'heures d'intermittence)</i>	
Nombre de salariés en équivalents temps plein	
Nombre de bénévoles	
Nombre de volontaires (services civiques...)	

D– PRÉSENTATION GÉNÉRALE (1 PAGE MAXIMUM)

HISTORIQUE DE LA STRUCTURE

Présentation synthétique de la structure d'accueil de la résidence (missions, projets développés, fait marquants, chiffres clefs...)

BUDGET RÉALISÉ
DE LA STRUCTURE POUR 2017 (OU 2018 SI DISPONIBLE)

Préciser si ce budget est HT ou TTC

CHARGES	€	PRODUITS	€
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		SUBVENTIONS MINISTERE DE LA CULTURE	
loyer annuel et charges locatives		<u>DRAC Ile de France, préciser le service et à quel titre :</u>	
fluides et combustibles			
entretiens-réparations maintenance			
achats matériels, équipement		<u>Autres directions du Ministère de la Culture</u>	
location matériel		<u>Préciser :</u>	
affranchissements et téléphone		-	
petit équipement			
documentation et fourniture administratives		AUTRES SUBVENTIONS DE L'ETAT	
fournitures bar et restaurant		<u>Préciser :</u>	
frais d'entretien			
assurances		SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES	
autres		<u>Région Ile-de-France</u>	
		<u>Région IDF - Fabrique</u>	
<u>Autres charges de fonctionnement</u>		<u>Région IDF – Emploi-tremplin</u>	
impôts et taxes		<u>Région IDF – Autres dispositifs précisez</u>	
frais financiers		<u>Autres Régions, préciser :</u>	
charges exceptionnelles			
dotations aux provisions		<u>Départements, préciser :</u>	
dotations aux amortissements			
		<u>Communes, préciser :</u>	
<u>Personnel lié à la structure</u>			
directeur		<u>EPCI, préciser :</u>	
administrateur			
personnel technique		SUBVENTIONS EUROPEENNES	
autres personnels, préciser :		<u>Préciser :</u>	
charges sociales et congés payés			
voyages, missions, réceptions		AUTRES APPORTS	
		ASP (emplois aidés, hors emplois-tremplins)	
		<u>Préciser :</u>	
DEPENSES ARTISTIQUES (à détailler)		mécénat et sponsoring	
DEPENSES TECHNIQUES (à détailler)		Autres	
DEPENSES D'ACTION CULTURELLE (à détailler)		<u>Préciser :</u>	
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITES	
		Location salle	
		Billetterie	
		parts de recettes de coréalisation	
		divers (bars, librairie)	
		Prestations de services	
		Autres, préciser :	
		AUTRES RECETTES	
		produits de gestion courante	

		produits financiers	
		subvention d'investissement versée au résultat	
		autres produits exceptionnels	
		reprise sur amortissements	
		reprise sur provisions	
EXCEDENT		DEFICIT	
TOTAL		TOTAL	
VALORISATION			
<i>Emploi des contributions volontaires en nature</i>		<i>Contributions volontaires en nature¹</i>	
<i>Secours en nature</i>		<i>Bénévolat</i>	
<i>Mise à disposition gratuite des biens et prestations</i>		<i>Prestations en nature</i>	
<i>Personnel bénévole</i>		<i>Dons en nature</i>	
Total des charges		Total des produits	

BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA STRUCTURE POUR 2019

Préciser si ce budget est HT ou TTC :

CHARGES	€	PRODUITS	€
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		SUBVENTIONS MINISTERE DE LA CULTURE	
loyer annuel et charges locatives		<u>DRAC Ile de France, préciser le service et à quel titre :</u>	
fluides et combustibles			
entretiens-réparations maintenance			
achats matériels, équipement		<u>Autres directions du Ministère de la Culture</u>	
location matériel		<u>Préciser :</u>	
affranchissements et téléphone		-	
petit équipement			
documentation et fourniture administratives		AUTRES SUBVENTIONS DE L'ETAT	
fournitures bar et restaurant		<u>Préciser :</u>	
frais d'entretien			
assurances		SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES	
autres		<u>Région Ile-de-France</u>	
		Région IDF - Fabrique	
<u>Autres charges de fonctionnement</u>		Région IDF – Emploi-tremplin	
impôts et taxes		Région IDF – Autres dispositifs <i>précisez</i>	
frais financiers		<u>Autres Régions, préciser :</u>	
charges exceptionnelles			
dotations aux provisions		<u>Départements, préciser :</u>	
dotations aux amortissements			
		<u>Communes, préciser :</u>	
<u>Personnel lié à la structure</u>			

directeur		EPCI, préciser :	
administrateur			
personnel technique		SUBVENTIONS EUROPEENNES	
autres personnels, préciser :		Préciser :	
charges sociales et congés payés			
voyages, missions, réceptions		AUTRES APPORTS	
		ASP (emplois aidés, hors emplois-tremplins)	
		Préciser :	
DEPENSES ARTISTIQUES (à détailler)		mécénat et sponsoring	
DEPENSES TECHNIQUES (à détailler)		Autres (ADAMI, SPEDIDAM, SACEM, SACD, ONDA...)	
DEPENSES D'ACTION CULTURELLE (à détailler)		Préciser :	
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITES	
		Location salle	
		Billetterie	
		parts de recettes de coréalisation	
		divers (bars, librairie)	
		Prestations de services	
		Autres, préciser :	
		AUTRES RECETTES	
		produits de gestion courante	
		produits financiers	
		subvention d'investissement versée au résultat	
		autres produits exceptionnels	
		reprise sur amortissements	
		reprise sur provisions	
EXCEDENT		DEFICIT	
TOTAL		TOTAL	
VALORISATION			
<i>Emploi des contributions volontaires en nature</i> <i>Secours en nature</i> <i>Mise à disposition gratuite des biens et prestations</i> <i>Personnel bénévole</i>		<i>Contributions volontaires en nature²</i> <i>Bénévolat</i> <i>Prestations en nature</i> <i>Dons en nature</i>	
Total des charges		Total des produits	

II – PRÉSENTATION DE L'ARTISTE (OU DU COLLECTIF D'ARTISTES)

Nom (état civil) :

Prénom :

Pseudonyme (le cas échéant) :

Adresse postale :

Tel :

Adresse mail :

Site internet :

Date de naissance :

Nationalité :

Numéro de Sécurité Sociale :

Résidence fiscale :

Affiliation Maison des Artistes : Oui / Non

Numéro d'affiliation :

Dispense de précompte : Oui / Non

Affiliation AGESSA : Oui / Non

Numéro d'affiliation :

Dispense de précompte : Oui / Non

Bourses obtenues (préciser les dates, organismes et montants) :

Demandes de bourses en cours (préciser les dates et organismes)

III – PRÉSENTATION DU PROJET

A – OBJECTIFS ET CONTENU DE LA RÉSIDENCE

B – DURÉE ET CALENDRIER DE LA RÉSIDENCE

C – RAYONNEMENT DE LA RÉSIDENCE

Dimension territoriale de la résidence / partenariats envisagés :

Liens avec les publics / programme d'actions envisagé :

D. IMPLICATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL DANS LA RÉSIDENCE

Accompagnement / mise à dispositions de ressources humaines, matérielles...

IV - BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET DE RÉSIDENCE

INFORMATIONS IMPORTANTES

⇒	Les artistes bénéficient d'une aide de 2000 € net par mois de résidence (dans le cas d'un collectif d'artistes, l'aide de 2 000 € vaut pour l'ensemble du collectif et non pour chaque membre du collectif)
⇒	Les structures conventionnés par la Région (conventions de développement culturel, Fabriques arts visuels) ne peuvent bénéficier d'une aide pour la résidence. <u>Les artistes qu'elles accueillent en résidence peuvent en revanche bénéficier de la bourse mentionnée ci-dessus</u>
⇒	Pour les structures porteuses non conventionnées, l'aide régionale aux résidences d'artistes est fixée à <u>50% de la dépense subventionnable hors taxe</u> , dans la limite d'un plafond fixé à 30 000 €. Elle peut atteindre 60% pour les lieux implantés dans les départements de grande couronne (77, 78,91, 95)
⇒	Le budget doit inclure la subvention régionale sollicitée dans la colonne « produits »
⇒	Le budget doit être équilibré (total charges = total produits)
⇒	Le budget doit faire apparaître, le cas échéant, les autres partenaires financiers du projet en précisant, pour chaque partenaire public (Etat ou collectivités), si l'aide est acquise ou sollicitée (article L.1611-8 alinéa 1 du CGCT).
⇒	<u>Certaines dépenses ne peuvent être prises en compte</u> dans les dépenses subventionnables, à savoir : les charges financières (agios, intérêts sur les emprunts, pertes sur valeurs mobilières de placement), les dotations aux amortissements, les contributions volontaires en nature.
⇒	<u>Le versement total de la subvention régionale dépend de la réalisation du budget</u> , c'est pourquoi, nous vous recommandons des prévisions <u>réalistes</u> . En cas de sous réalisation budgétaire le montant de la subvention sera revu à la baisse par application du taux d'intervention voté sur le budget effectivement réalisé.
⇒	<u>Le versement de la subvention régionale est conditionné à l'embauche du nombre de stagiaires indiqué dans la convention.</u>
⇒	<u>Le budget doit être présenté en utilisant le budget-type en annexe</u> (vous pouvez, si besoin, ajouter ou préciser des items à l'intérieur des grandes parties).

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET DE RÉSIDENCE 2019

Préciser si ce budget est HT ou TTC :

CHARGES	€	PRODUITS	€
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		SUBVENTIONS MINISTERE DE LA CULTURE	
loyer annuel et charges locatives		<u>DRAC Ile de France, préciser le service et à quel titre :</u>	
fluides et combustibles			
entretiens-réparations maintenance			
achats matériels, équipement		<u>Autres directions du Ministère de la Culture</u>	
location matériel		<u>Préciser :</u>	
affranchissements et téléphone		-	
petit équipement			
documentation et fourniture administratives		AUTRES SUBVENTIONS DE L'ETAT	
fournitures bar et restaurant		<u>Préciser :</u>	
frais d'entretien			
assurances		SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES	
autres		<u>Région Ile-de-France</u>	
		<u>Région IDF - Fabrique</u>	
<u>Autres charges de fonctionnement</u>		<u>Région IDF – Emploi-tremplin</u>	
impôts et taxes		<u>Région IDF – Autres dispositifs précisez</u>	
frais financiers		<u>Autres Régions, préciser :</u>	
charges exceptionnelles			
dotations aux provisions		<u>Départements, préciser :</u>	
dotations aux amortissements			
		<u>Communes, préciser :</u>	
<u>Personnel lié à la structure</u>			
directeur		<u>EPCI, préciser :</u>	
administrateur			
personnel technique		SUBVENTIONS EUROPEENNES	
autres personnels, préciser :		<u>Préciser :</u>	
charges sociales et congés payés			
voyages, missions, réceptions		AUTRES APPORTS	
		ASP (emplois aidés, hors emplois-tremplins)	
		<u>Préciser :</u>	
DEPENSES ARTISTIQUES (à détailler)		mécénat et sponsoring	
DEPENSES TECHNIQUES (à détailler)		Autres	
DEPENSES D'ACTION CULTURELLE (à détailler)		<u>Préciser :</u>	
		RECETTES PROPRES D'ACTIVITES	
		Location salle	
		Billetterie	
		parts de recettes de coréalisation	
		divers (bars, librairie)	
		Prestations de services	
		Autres, préciser :	
		AUTRES RECETTES	
		produits de gestion courante	

		produits financiers	
		subvention d'investissement versée au résultat	
		autres produits exceptionnels	
		reprise sur amortissements	
		reprise sur provisions	
EXCEDENT		DEFICIT	
TOTAL		TOTAL	
VALORISATION			
<i>Emploi des contributions volontaires en nature</i>		<i>Contributions volontaires en nature³</i>	
<i>Secours en nature</i>		<i>Bénévolat</i>	
<i>Mise à disposition gratuite des biens et prestations</i>		<i>Prestations en nature</i>	
<i>Personnel bénévole</i>		<i>Dons en nature</i>	
Total des charges		Total des produits	

V- ATTESTATIONS

Je soussigné(e) (NOM et Prénom)

Représentant(e) légal(e) ou mandataire de la structure (Nom de la structure)

Déclare que la structure:

Se voit rembourser la TVA

N'est pas remboursé d'une façon ou d'une autre, en tout ou partie, directement ou indirectement de la TVA ou n'est pas bénéficiaire de l'allocation de fond de compensation de la TVA.

Qu'elle est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

Et certifie exactes et sincères les informations du présent formulaire.

Fait, le :

A :

Signature et cachet :

CHARTRE REGIONALE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ

Les élus régionaux ont adopté, dans le cadre de la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 : « LA CHARTRE REGIONALE DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LAICITE ». Dans ce cadre, **l'attribution de toute subvention régionale est subordonnée au respect et à la promotion de cette charte, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.**

⇒ Veuillez retourner le document « LA CHARTRE REGIONALE DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LAICITE », jointe en annexe, signé par le représentant légal de la structure.

MESURE «100 000 NOUVEAUX STAGES POUR LES JEUNES FRANCILIENS»

Les élus régionaux ont adopté, dans le cadre de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, la mesure «100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens». Elle vise à favoriser l'accès des jeunes au marché du travail. Lien vers la page web : <https://www.iledefrance.fr/notre-region/100000-stages-jeunes-franciliens>

Ce dispositif met en œuvre **l'obligation pour l'ensemble des structures subventionnées par la Région, dès le 1^{er} euro, d'accueillir au moins un stagiaire pendant une période de deux mois minimum.** Le principe est le suivant : chaque bénéficiaire de subvention doit recruter au moins un stagiaire quel que soit le montant de la subvention.

⇒ C'est pourquoi, au regard du montant prévisionnel de votre subvention régionale, de vos capacités d'accueil et des plafonds légaux encadrant l'accueil des stagiaires, merci de nous adresser un courrier par lequel vous vous engagez à accueillir au moins xx stagiaire(s) - ou jeune(s) en alternance - pour une durée minimum de deux mois (ci-dessous le modèle de lettre d'engagement à compléter et à envoyer)

MODELE LETTRE D'ENGAGEMENT

A l'attention de la personne en charge de l'instruction du projet

Le XXXX (mettre la date)

Objet : lettre d'engagement concernant l'accueil de stagiaires dans le cadre de la mesure « 100 000 nouveaux stages »

Madame, Monsieur,

En application de la délibération N° CR 08-16 du 18 février 2016, je m'engage à accueillir au sein de la structure « xxx », au moins xx stagiaire(s) pour une durée de 2 mois minimum, dans le cadre de la subvention demandée au titre du dispositif « xx ».

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à -----, le -----

Signature et cachet du représentant légal de la structure (ou personne ayant délégation – dans ce cas, fournir un justificatif de délégation de signature)